



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul

Question écrite n° 1840

Texte de la question

M Michel Destot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur les mesures fiscales relatives à l'impôt sur les sociétés et susceptibles d'augmenter la capacité d'autofinancement des sociétés commerciales. En effet, depuis quelques années, les pouvoirs publics ont entrepris une baisse de l'impôt sur les sociétés commerciales. Celui-ci est passé de 50 p 100 à 42 p 100 de 1986 à 1988. Cependant, la loi de finances n° 85-1403 du 30 décembre 1985, dont il était l'auteur, avait institué deux taux d'impôt sur les sociétés : l'un, normal, sur les bénéfices distribués ; l'autre, réduit, sur les bénéfices apportés à une réserve spéciale. Cette mesure, qui n'a malheureusement pas été reconduite par le gouvernement suivant, avait pour mérite d'inciter les entreprises à se financer par autofinancement plutôt que par endettement, ce qui paraît judicieux, compte tenu du poids des charges financières dans les résultats des entreprises. Un récent rapport du Conseil national du crédit souligne la diminution relative de l'endettement des entreprises, toutefois, en 1987, les charges financières de notre principal partenaire commercial, l'Allemagne fédérale, restent moins lourdes. À l'approche du marché unique européen et dans le cadre de l'harmonisation des politiques fiscales entre les différents pays, il lui demande si le Gouvernement entend reprendre le dispositif de 1986, en prévoyant dans la loi de finances pour 1989 une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés qui frappe les bénéfices réinjectés dans les entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre du projet de loi de finances pour 1989, il est proposé au Parlement de réduire de 42 p 100 à 39 p 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise. Cette mesure est destinée à accompagner l'effort d'investissement des sociétés et à renforcer leur capacité d'autofinancement. Elle va dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1840

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2385